



**Communiqué de presse
AG/EF/456**

Deuxième Commission
29ème & 30ème séances – matin & après-midi

**LA DEUXIEME COMMISSION RECOMMANDE A L'ASSEMBLEE D'APPROUVER LA
TRANSFORMATION DE L'OMT EN INSTITUTION SPECIALISEE DES NATIONS UNIES**

**«Le mur de séparation bâti par Israël a des conséquences tragiques pour les
populations et l'économie palestiniennes», déclarent des délégations**

La Commission économique et financière (Deuxième Commission) a adopté cet après-midi un projet de résolution dans lequel elle recommande à l'Assemblée générale d'approuver un accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), qui reconnaîtrait l'OMT comme une institution spécialisée du système des Nations Unies. L'ensemble des délégations qui sont intervenues sur cette question se sont félicitées de ce projet de transformation, en soulignant les opportunités qu'offre le tourisme pour les pays en développement en matière de réalisation d'objectifs communs, notamment l'instauration d'un développement durable, et l'élimination de la pauvreté. Dans ce contexte, la Commission a entendu une présentation du Secrétaire général de l'OMT sur le poids économique et culturel du secteur du tourisme.

Dans le cadre de l'examen de la question de la souveraineté du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles, une dizaine de délégations, dont celle de l'Observateur de la Palestine, ont réaffirmé la souveraineté du peuple palestinien sur les ressources naturelles de son territoire occupé. Elles ont exhorté la communauté internationale à obliger Israël à mettre fin à ses politiques d'expansion et à se retirer des territoires occupés depuis 1967. Dans le même ordre d'idées, elles ont dénoncé la construction d'un mur de séparation de 145 km, qui a abouti à la séparation et à l'isolement d'agglomérations et de populations palestiniennes; à la confiscation de 2 800 acres de terres, et à l'arrachage de 100 000 arbres, entraînant des conséquences économiques et sociales dévastatrices pour les 200 000 Palestiniens vivant aux abords du mur.

Présentant le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien, le Chef du Bureau de New York des Commissions régionales des Nations Unies, a indiqué que la pauvreté touche aujourd'hui deux tiers de la population palestinienne. Le PNB par tête d'habitant a baissé de 19% en 2001, puis de 24% en 2002, a-t-elle ajouté, ce qui a abouti à une perte moyenne de 50% des revenus des ménages palestiniens. Dénonçant la politique de colonisation menée par le gouvernement d'Israël, elle s'est inquiétée qu'il ait accordé une aide de 452 millions de dollars en 2003 aux colonies installées dans les territoires occupés, alors que cette contribution financière était de 154 millions de dollars en 2002. Depuis 2002, a-t-elle poursuivi, Israël a organisé 51 actes d'exécutions extrajudiciaires qui ont entraîné la mort de

102 personnes, tandis que des milliers de Palestiniens, dont 280 enfants, étaient détenus pendant cette période au cours de laquelle 70 000 Palestiniens ont par ailleurs été déplacés.

Au cours de ses travaux, la Deuxième Commission a aussi examiné le rapport du Conseil économique et social (ECOSOC). De nombreuses délégations ont, au cours de ce débat, salué la décision de l'ECOSOC de consacrer son débat de haut niveau de 2004 à la situation des pays les moins avancés (PMA), notamment aux moyens de mobiliser des ressources aux fins de la réalisation des objectifs de développement que se fixent ces pays. Si M. Patrizio Civili, Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, s'est notamment félicité des directives sur le développement rural et sur la lutte contre la pauvreté en milieu rural, le représentant de la Jamaïque, qui intervenait au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), a quant à lui salué les initiatives novatrices de l'ECOSOC en matière de coordination des politiques au sein du système des Nations Unies. Il a estimé que la prochaine réunion de printemps de l'ECOSOC avec les institutions de Bretton Woods, serait une occasion de garantir l'adoption d'une démarche cohérente face aux questions relatives à la macroéconomie, à la coopération internationale et au suivi de la Conférence de Monterrey.

Concernant l'examen du point de son ordre du jour relatif à la formation et à la recherche, la Commission a entendu la présentation, par le représentant du Maroc, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, d'un projet de résolution intitulé «Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche».

En début de journée, la Commission avait achevé l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, adopté à l'issue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III), qui s'est tenue à Bruxelles, en Belgique, du 14 au 21 mai 2001.

Outre les intervenants cités, ont également pris la parole les représentants d'une trentaine de délégations.

Lundi, le 10 novembre, à 10 heures, la Deuxième Commission tiendra une table ronde sur le thème de la «Mondialisation», et dans l'après-midi, à partir de 15 heures, elle entamera l'examen du point de son ordre du jour intitulé «Mondialisation et interdépendance».

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCES

Suite et fin du débat général

M. SAR SAMBATH (Cambodge) s'est inquiété de la marginalisation des pays les moins avancés (PMA) dans l'économie mondiale. Il a déclaré que la stabilité macroéconomique et la réduction de la pauvreté étaient des piliers importants de la stratégie du Gouvernement royal du Cambodge pour assurer une croissance économique durable. Pour atteindre ses objectifs, le Cambodge a adopté en décembre 2002 sa Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP) afin d'assurer une synergie entre la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement, avec l'aide des partenaires nationaux et internationaux. Il a présenté les efforts de son pays en matière d'amélioration de la bonne gouvernance et d'élimination de la corruption. Illustrant les progrès accomplis au Cambodge, il a indiqué que l'inflation y est tombée, de 150% en 1991, à 3,5% en 1995, alors que la croissance économique du pays a atteint une moyenne annuelle de 7% depuis 1999. «Nous continuons à appuyer la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles», a-t-il ajouté, «en invitant les pays développés à nous soutenir sous la forme d'un accroissement de l'aide publique au développement (APD) et de l'investissement étranger direct (IED)».

M. ISSOUF O. MAIGA (Mali) a souligné que pour éviter que le Programme d'action de Bruxelles ne devienne lettre morte, à l'instar des programmes précédents, il est impératif pour les PMA et tous leurs partenaires de développement d'honorer leurs engagements par l'adoption de mesures concrètes. Pour sa part, le Mali a mis au point une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, «Vision 2025», qui vise le développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance et la participation ; le développement humain et le renforcement de l'accès aux services sociaux de base; et le développement des infrastructures et l'appui aux secteurs productifs. Tous ces efforts, a prévenu le représentant, ne porteront leurs fruits qu'avec le concours de la communauté internationale conformément au principe de responsabilité mutuelle et partagée consacré à Bruxelles. Au-delà de l'aide publique au développement (APD), les pays développés devraient poursuivre leurs efforts pour ouvrir leurs marchés aux produits de base des PMA et réduire les subventions afin de garantir une concurrence loyale.

A cet égard, le représentant a estimé que l'Initiative de l'Union européenne «tout sauf les armes», et l'AGOA du gouvernement américain, qui offrent aux PMA des conditions préférentielles très généreuses pour de nombreux produits agricoles et industriels représentent des contributions importantes qui ont néanmoins besoin d'amélioration. Il a conclu en soulignant que le sous-développement des PMA est une déformation découlant des types de relations qui existent entre pays riches et pays pauvres; c'est le résultat de rapports marqués par l'échange inégal des produits de base, et la conséquence d'une exploitation systématique des PMA.

M. BERNARD MPUNDU (Zambie) a déclaré que son pays s'est engagé à mettre en oeuvre le Plan d'action de Bruxelles. Il a précisé que la Zambie mettait actuellement en place sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ainsi que son Plan de développement national. Malgré nos efforts pour mobiliser des ressources financières nationales, nos capacités restent limitées du fait du fardeau de notre dette extérieure, adit le représentant. C'est pourquoi, nous ne pourrions atteindre nos objectifs, si les pays développés ne respectent pas leurs engagements tels qu'énoncés au Plan d'action de Bruxelles. Présentant les initiatives de son pays, il a indiqué que la Zambie avait signé un accord avec sept pays développés: le Danemark, la Finlande, l'Irlande, les Pays Bas, la Norvège, la Suisse et le Royaume Uni, dans le souci de permettre une meilleure harmonisation des différentes pratiques, avec pour objectif une utilisation plus efficace de l'aide au développement.

M. BABAR KHAN GHORI (Pakistan) a estimé que le succès de la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles exigeait une amélioration des indicateurs économiques et sociaux des PMA, et la création d'un climat international favorable à leur développement. Ces deux éléments exigent, a-t-il ajouté, l'augmentation de l'APD, le règlement du problème de la dette, l'amélioration de l'accès aux marchés, et la mise en place d'un environnement économique qui appuie les politiques nationales. Le défi que doivent relever les PMA demeure l'élimination de la pauvreté, a estimé le représentant. Cela exigera, a-t-il précisé, l'adoption d'une approche multidimensionnelle et une plus grande synergie des interventions de toutes les parties prenantes, à savoir les Gouvernements, la société civile et la communauté internationale.

M. HARRIS GLECKMAN, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a présenté la contribution de son organisation aux efforts des pays les moins avancés (PMA). Il a indiqué que la CNUCED et l'OMC avait fourni une aide spécifique à différents PMA dans des domaines comme la modernisation des douanes, le développement des ressources humaines ou encore la promotion du commerce électronique. Il a également souligné l'appui technique fourni par la CNUCED à la dernière réunion des ministres du commerce des PMA, qui a été l'occasion de faire le bilan post-Doha et de formuler les domaines d'intérêts des PMA. Il a insisté sur la nécessité d'examiner l'accès préférentiel au marché, afin de voir comment cet accès peut contribuer

au développement des capacités des PMA. En conclusion, il a salué la tenue récente de la session du Conseil du commerce et du développement qui a été l'occasion d'identifier des projets et des pays pilotes dans le contexte de la tenue de la XI^{ème} CNUCED, prévue à Sao Paulo en juin 2004. Il a précisé que ces projets concernent le renforcement des capacités d'offre et la diversification de la production des PMA.

M. SHAHID HUSAIN (Organisation de la Conférence islamique) a appuyé les informations contenues dans le rapport du Secrétaire général avant de faire état des activités de la Banque islamique de développement et de la Chambre islamique du commerce en faveur des PMA. Il a ainsi indiqué qu'en 2002, les 23 PMA membres de la Banque ont reçu 504, 18 millions de dollars pour des projets commerciaux, d'assistance spéciale et d'assistance technique, ce qui représente 16,4% des opérations totales de la Banque. Il s'est aussi félicité des relations de travail que l'OCI entretient avec le Haut Représentant pour les PMA, les pays sans littoral et les petits Etats insulaires en développement, en estimant que la poursuite et le renforcement de ces relations ne pouvaient que bénéficier aux efforts collectifs visant la réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles et de la Déclaration du Millénaire, deux textes, a-t-il précisé, qui offrent des perspectives de développement économique et social.

M. MARC NTETURUYE (Burundi) a déclaré que la marginalisation des PMA dans le commerce mondial était un handicap majeur au développement. Le temps est venu, a-t-il insisté, pour la communauté internationale de réfléchir d'urgence sur les mécanismes novateurs et appropriés qui pourraient valoriser et stabiliser les prix des produits de base qui constituent la première source de revenus des PMA. C'est une question de justice sociale, a-t-il déclaré, en estimant que l'indifférence et l'inaction face à la misère abjecte ne font qu'entretenir indirectement un sentiment de frustration, source de haine et de menace à la paix et à la sécurité internationales. En conclusion, il a appelé les bailleurs de fonds à soutenir davantage les pays en crise ou qui émergent de conflits, comme le Burundi, qui sort d'un conflit dévastateur déclenché en 1993. Notre expérience, a-t-il insisté, nous a appris que ce n'est que par un véritable élan de solidarité internationale que l'on peut encourager les voies du dialogue en vue de restaurer la paix, condition sine qua non du développement économique et social.

M. SIMWABA AWESSO (Togo) a souligné que les PMA sont devenus le principal foyer de l'extrême pauvreté, situation qui aurait dû inciter les PMA et leurs partenaires au développement à exécuter rapidement le Programme d'action de Bruxelles. Or plus de deux ans après l'adoption de ce Programme, peu de progrès ont été enregistrés. Au Togo, a-t-il indiqué, l'application du Programme a été affectée par une suspension de la coopération avec les principaux partenaires. Malgré cela, le Togo continue d'accorder une grande importance au Programme d'action, comme en attestent ses programmes de microréalisation et d'amélioration des moyens d'existence de la population. Dans le domaine de la santé, le pays a conçu des programmes tels que le plan stratégique de lutte contre le VIH/sida et le plan «Faire reculer le paludisme». Les efforts des PMA doivent être appuyés par les partenaires au développement, a souhaité le représentant en soulignant, à cet égard, l'urgence d'accélérer le processus en donnant effet aux engagements pris dans la Déclaration de Bruxelles, en particulier la fourniture de l'assistance technique et financière, l'ouverture des marchés, et l'allègement de la dette. Pour sa part, le système de l'ONU, les institutions de Bretton Woods et les autres organisations internationales doivent mettre en place des programmes renforcés de coopération. Le représentant a aussi plaidé pour la mobilisation de ressources financières en faveur du Bureau du Haut Représentant afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat.

M. PIERRE RICHARD CAJUSTE (Haïti) s'est dit convaincu que la mise en oeuvre du Programme de Bruxelles était une condition incontournable pour sortir les pays les moins avancés (PMA) de la pauvreté. Il est pénible de constater que la pauvreté, la malnutrition et les maladies continuent de frapper les PMA. En effet, en 2002, on a recensé 42 millions de personnes séropositives et 841 millions de gens sous alimentés dont la plupart vivent dans

les PMA, a dit le représentant. Il a déclaré que la dette continuait d'être un handicap majeur aux initiatives de développement et d'investissement des PMA. Il est impérieux, a-t-il ajouté, que les pays développés consentent à éliminer les barrières douanières et à ouvrir leurs marchés aux PMA, et qu'ils cessent de subventionner certains de leurs produits agricoles. Il a salué la décision du Conseil économique et social de consacrer sa prochaine réunion de haut niveau aux PMA. A la veille de l'année 2004 qui marquera la proclamation du bicentenaire de l'indépendance d'Haïti, la CARICOM estime qu'il est opportun pour la communauté internationale d'accompagner ce pays dans ses efforts de développement économique et social, a conclu le représentant.

Mme FLORENCE CHENOWETH, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a indiqué que la FAO fournit aux PMA une coopération technique sectorielle et une assistance d'urgence en partenariat avec des donateurs bilatéraux, les institutions multilatérales, le secteur privé et la société civile. Le programme relatif à la sécurité alimentaire, lancé en 1994, touche désormais 62 pays en développement, dont 39 PMA. Pour la FAO, ce programme représente les premiers efforts pour la réalisation de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation de réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes vivant dans la faim. La représentante a aussi indiqué que l'assistance d'urgence de la FAO aux PMA touchés par les catastrophes naturelles ou induites par l'homme, est passée de 4 millions de dollars en 2000 à 26,6 millions de dollars en 2002. L'appui direct de la FAO aux pays dépend de financements extrabudgétaires, a-t-elle précisé en se déclarant préoccupée, en conséquence, par la part réduite de l'agriculture dans l'APD.

M. MOHAMED LATHEEF (Maldives) a regretté la lenteur de la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles. Il s'est inquiété de la situation des pays risquant de sortir de façon prématurée de la catégorie des PMA du fait des progrès significatifs qu'ils ont réalisés. Si nous sortons de la classification PMA, a-t-il déclaré, nous allons devoir renoncer à des aides et privilèges qui ont été la source de nos progrès, et nos efforts vers la réalisation des objectifs de développement risqueront alors d'être gravement compromis. Le représentant a ensuite présenté les efforts de son pays pour mettre en oeuvre le Programme d'action de Bruxelles, notamment en améliorant le cadre juridique permettant à la société civile de s'engager pleinement dans la promotion du développement.

M. AZANAW TADESSE ABREHA (Ethiopie) s'est inquiété de la vulnérabilité des pays les moins avancés (PMA). Il a présenté le Programme d'action de Bruxelles et ses sept engagements comme le meilleur moyen de permettre aux PMA d'atteindre leurs objectifs de développement. Il a salué l'initiative de la Commission économique pour l'Afrique d'établir un dialogue entre les ministres des finances africains, les praticiens du développement, et la société civile, dans le souci de favoriser la mise en oeuvre de stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Il s'est tout particulièrement félicité des ambitions du Programme d'action de Bruxelles en matière de renforcement des capacités humaines et institutionnelles aux fins du développement, en regrettant le manque de données statistiques sur cette question. Il a souligné toute l'importance de marchés préférentiels pour les PMA, comme un moyen de compenser l'insuffisance d'aide. Il a présenté les efforts de son pays en matière de lutte contre la malnutrition, qui se sont traduits par la mise en place d'une coalition nationale pour la sécurité alimentaire en Ethiopie. Il a également précisé que l'Ethiopie venait de mettre en place un système de TVA visant à améliorer la mobilisation de ressources nationales. Si nous reconnaissons la responsabilité première des pays en matière de développement, il est indispensable pour les PMA de pouvoir disposer d'une assistance accrue de la communauté internationale, a-t-il conclu.

Mme ANN CORKERY (Etats-Unis d'Amérique) a estimé que la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles exigeait des stratégies énergiques de réduction de la pauvreté mises au point en collaboration avec toutes les parties prenantes et tenant compte des pratiques optimales conformes aux besoins spécifiques de chaque pays. Cette mise en

oeuvre doit refléter les principes du Consensus de Monterrey, à savoir la responsabilité nationale, la bonne gouvernance, l'efficacité de l'aide et un climat favorable aux investissements privés. Le compte du Millénaire proposé par le Président Bush, a-t-elle indiqué, appuiera ce processus par un accroissement de 50% de l'assistance au développement aux pays qui ont fait la preuve de leur attachement à la bonne gouvernance. La représentante s'est aussi félicitée que de nombreuses entités des Nations Unies aient intégré le Programme d'action de Bruxelles dans leurs activités. Elle a jugé nécessaire que les équipes de pays travaillent avec les gouvernements pour identifier les indicateurs de pauvreté et surveiller les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de promotion des objectifs de développement.

Elle a ainsi estimé qu'il ne revient pas au Bureau du Haut Représentant de collecter des données. Quand ce Bureau a été créé, a-t-elle rappelé, les Etats-Unis ont exprimé leur préoccupation quant à une possible confusion entre les mandats du Bureau, le travail du Département des affaires économique et sociales et celui du Bureau chargé des PMA de la CNUCED. Elle a donc recommandé à ces entités de renforcer leur coordination, d'éviter les chevauchements et de s'assurer que leurs programmes s'appuient mutuellement.

M. OROBOLA FASEHUN, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, a rappelé qu'au cours de la Conférence de Bruxelles, l'OMPI a organisé une table ronde qui a identifié cinq outils dont peuvent se servir les PMA: à savoir l'OMPINET; l'Académie mondiale de l'OMPI; la gestion collective des droits de reproduction; les ressources génétiques, les connaissances traditionnelles et le folklore; et les petites et moyennes entreprises. Après avoir expliqué la portée de ces initiatives, le représentant a indiqué qu'au-delà de cela, l'OMPI a, en coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), organisé, à Dar es-Salaam, en avril 2002, un atelier régional sur la mise en œuvre de l'Accord sur les aspects du droits de propriété intellectuelle liés au commerce (TRIPS). Cet atelier a pu tirer au clair les obligations qu'ont les Etats en vertu de cet Accord et de la Déclaration de Doha, et à pu définir la nature de l'assistance technique que peuvent fournir l'OMPI et l'OMC.

M. TABOUL (Soudan) s'est inquiété que, malgré les grands espoirs suscités par le Programme d'action de Bruxelles, les pays les moins avancés (PMA) souffrent toujours d'une détérioration de leur situation qui s'est traduite par la baisse de l'aide publique au développement (APD) et de l'investissement étranger direct (IED), et par l'augmentation de la dette. Il a souligné la nécessité de faciliter l'accès aux marchés des produits des PMA et de prendre en compte la spécificité des problèmes des PMA, notamment de ceux sortant de conflits. Il a salué les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) visant à intégrer les objectifs du Programme d'action de Bruxelles dans ses travaux. Il a insisté que le soutien technique et financier des partenaires internationaux était indispensable pour permettre aux PMA d'atteindre leurs objectifs de développement.

M. TSHERING GYALTSHEN PENJOR (Bhoutan) a réaffirmé l'engagement de son pays en faveur du Programme d'action de Bruxelles avant de rendre compte de la stratégie nationale de son pays pour la réduction de la pauvreté. Avec l'assistance des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des progrès ont été accomplis, a-t-il affirmé en attirant l'attention sur le fait que le revenu par habitant avait maintenant dépassé les 100 dollars. Toutefois, la pauvreté demeure et est liée à la baisse de la production agricole et à d'autres difficultés découlant de notre situation de pays en développement sans littoral. Le représentant a donc souligné l'importance de l'appui de la communauté internationale. Il a conclu en saluant la décision du Conseil économique et social de consacrer, l'année prochaine, son débat de haut de niveau à la situation des PMA.

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le rôle de l'administration publique dans l'application de la Déclaration du Millénaire (A/58/152)

Dans ce rapport, le Secrétaire général souligne la nécessité pour l'administration publique de s'adapter aux changements liés à la mondialisation, à la libéralisation, aux revendications croissantes de la société civile, et à l'élan porteur né de l'adoption des objectifs du Millénaire. Il estime que ces changements nécessitent le recours à des outils nouveaux et à des techniques et compétences nouvelles. Il insiste également sur l'urgence pour les gouvernements de se rendre compte qu'il sera difficile de réaliser les objectifs du Millénaire sans procéder à des changements institutionnels et méthodologiques importants et qu'il faudra valoriser les ressources humaines et renforcer les capacités en vue de faciliter ces changements.

Ce rapport rend également compte d'un certain nombre d'initiatives déjà engagées par les programmes, organes, commissions régionales et institutions spécialisées des Nations Unies qui ont pour but d'aider les Etats Membres à faire face aux changements et de leur donner les moyens d'atteindre les objectifs du Millénaire. Il estime également que les Etats auront besoin d'assistance technique pour piloter et tester certaines nouvelles initiatives. Dans ce contexte, il souligne le rôle de premier plan que peut jouer l'ONU dans le domaine de l'échange d'informations et en matière d'aide technique à la recherche appliquée.

Le Secrétaire général propose également que l'ONU appui davantage les échanges d'informations et la recherche sur ce qui, parmi les pratiques de l'administration publique, contribue le mieux aux objectifs du Millénaire. Il estime que cet appui pourrait s'élargir à la promotion de la coopération Sud-Sud par le biais de la coopération technique. Les efforts déployés par l'ensemble des départements, fonds programmes et institutions du système des Nations, conclut le Secrétaire général dans son rapport, doivent être coordonnés au moyen des mécanismes intersecrétariats et interinstitutions existants.

Lettre datée du 14 juillet 2003 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/58/204)

Cette lettre adressée par le Représentant du Maroc et Président du Groupe des 77 au Secrétaire général contient en son annexe le texte du communiqué final et de la déclaration adoptés à la 34^{ème} réunion des présidents et coordonnateurs des sections du Groupe des 77 qui s'est tenue à Genève les 26 et 27 juin 2003. Le communiqué final réaffirme notamment l'appui sans réserve que le Groupe des 77 apporte au Programme d'action de La Havane et à la Déclaration du Sommet du Sud qui «sont les deux documents directeurs du Sud exprimant les intérêts et préoccupations des pays en développement».

Evaluation des résultats obtenus en réalisant les buts et objectifs de l'Année internationale de l'écotourisme 2002 (A/58/96)

Ce rapport établi par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) en réponse aux résolutions 1998/40 du Conseil économique et social et 53/200 de l'Assemblée générale, offre une synthèse des préparatifs et du déroulement de l'Année internationale de l'écotourisme en 2002.

Le Chapitre II est consacré aux activités pertinentes menées par l'OMT, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et d'autres organismes

internationaux, alors que le chapitre III est consacré à celles entreprises par les gouvernements. Les informations fournies à cet égard s'articulent autour de six grands thèmes: politique nationale; activités et publications; participation et soutien des parties prenantes, et sensibilisation, réglementation et coopération.

Enfin, le chapitre IV présente le suivi et les recommandations relatives à l'enquête menée par l'OMT au sujet des activités entreprises par les gouvernements dans le cadre de l'Année internationale de l'écotourisme. Le rapport indique également que pour donner suite à ces manifestations, le PNUE établira des directives et recommandations en vue de formuler des politiques et stratégies constructives d'écotourisme et de tourisme durables. Ces directives s'inspireront des résultats des six ateliers régionaux organisés pour tous les acteurs intéressés en 2003 et 2004. Sur la base de ces consultations, le PNUE publiera en 2004, à l'intention des gouvernements, un manuel contenant un plan d'action relatif aux dispositions à prendre en faveur de normes mondiales en matière d'écotourisme.

Présentation et débat général

M. PATRIZIO CIVILI, Sous-secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, a présenté le rapport du Conseil économique et social (ECOSOC). Il a déclaré le souci qu'a l'ECOSOC de maintenir l'élan né lors de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement. Il a précisé que la question du commerce était restée au cœur de tous les débats multilatéraux, dans le contexte de la récente cinquième conférence mondiale de l'OMC. Il s'est notamment félicité des directives prises sur la façon de mieux assurer le développement rural et la lutte contre la pauvreté en milieu rural. S'agissant de la réalisation du Programme d'action de Bruxelles il a déclaré que l'ECOSOC avait décidé de consacrer son débat de haut niveau de 2004 à la situation des pays les moins avancés (PMA), et notamment aux moyens de mobiliser des ressources aux fins de la réalisation des objectifs de développement de ces pays. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'administration publique, il a souligné l'importance du renforcement de la gouvernance à tous les niveaux dans l'intérêt de la réalisation des objectifs du développement.

M. FRANCESCO FRANGIALLI, Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), a estimé que l'Année internationale de l'écotourisme, en 2002, a été un mécanisme efficace pour encourager l'intensification de la coopération entre les gouvernements, les organisations internationales et régionales, le secteur privé du tourisme et les ONG afin d'atteindre les objectifs d'Action 21. L'Année, a-t-il ajouté, a mis en exergue le potentiel de l'écotourisme dans la création d'emplois. Le représentant a demandé à la communauté internationale d'apporter son appui aux gouvernements dans le domaine de l'élaboration de politiques touristiques durables, de planification du développement touristique; du contrôle de l'impact; de l'accès aux marchés mondiaux du tourisme; et de la répartition des bénéfices touristiques aux segments les plus pauvres de leur communauté.

Intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, M. ABDELLAH BENMELLOUK (Maroc) a souligné l'importance d'une administration publique de qualité pour la réalisation des objectifs de développement. Il a soutenu les recommandations du Secrétaire général contenues dans le rapport sur l'écotourisme, présenté ce matin par le Secrétaire général de l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT).

M. ANTONIO BERNARDINI (Italie), qui s'exprimait au nom de l'Union européenne, des pays candidats et des pays associés, s'est félicité du projet d'accord entre le Comité des négociations avec les institutions intergouvernementales et l'Organisation mondiale du tourisme, relatif à la transformation de l'OMT, d'une organisation intergouvernementale en une institution spécialisée des Nations Unies. Un tourisme sagement développé, a affirmé le représentant, peut jouer un rôle important dans le développement durable. Le tourisme

peut générer une croissance soutenue du PNB, créer des emplois, et attirer les investissements privés. Le tourisme, a plaidé le représentant, contribue aussi à une meilleure compréhension entre les cultures et les traditions. Le nouveau statut de l'OMT permettra aux Nations Unies de mieux appréhender les avantages du tourisme et le défi de sa mise au service du développement.

S'exprimant au nom des 14 Etats Membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), M STAFFORD NEIL (Jamaïque), s'est félicité des initiatives en cours pour soutenir des démarches novatrices de l'ECOSOC en matière de coordination des politiques au sein du système des Nations Unies. Il a fait part de ses attentes en ce qui concerne la prochaine réunion de printemps de l'ECOSOC avec les institutions de Bretton Woods, qu'il a définie comme une occasion de garantir une démarche cohérente face aux questions macroéconomiques, de coopération internationale aux fins du développement, et de suivi de la Conférence de Monterrey. Il faut veiller, a-t-il insisté, à ce que les contacts entre l'ECOSOC, les Institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED aillent au-delà de la réunion de haut niveau. Il a salué la contribution précieuse de l'ECOSOC aux différents aspects du développement durables, en soulignant que l'ECOSOC devait cependant assurer un suivi des recommandations faites. En ce qui concerne les débats sur les activités opérationnelles, il a déclaré que la principale source de préoccupation reste la baisse des contributions versées aux organismes des Nations Unies. Même avec l'établissement d'un programme de travail annuel, il a souligné la nécessité de laisser à l'ECOSOC une marge de manœuvre lui permettant de faire face à de nouvelles questions. Il a souhaité que le débat général de la session de fond de l'ECOSOC se tienne sur une plus longue période, pour permettre de meilleurs débats. Il s'est dit satisfait des activités entreprises dans le cadre de l'Année internationale de l'écotourisme et s'est félicité des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général.

M. VLADIMIR PAVLOVICH (Bélarus) s'est félicité de la manière dont s'est déroulée la dernière session de fond du Conseil économique et social. Il s'est néanmoins dit préoccupé par les résultats du segment général. La longue liste des questions inscrites à l'ordre du jour n'a pas permis au Conseil, a-t-il estimé, d'assumer ses tâches de surveillance et de gestion des organes subsidiaires. Cela est d'autant plus regrettable, a dit le représentant, que les commissions fonctionnelles sont appelées à accélérer la mise en œuvre des décisions prises lors des Conférences et Sommets des Nations Unies. Il a donc recommandé au Conseil d'envisager des options pour remédier à cette situation. Compte tenu de son mandat, le Conseil doit, a estimé le représentant, renforcer ses relations de travail avec les institutions spécialisées, les commissions régionales, les institutions de Bretton Woods et les organes interinstitutions. Il a appuyé la proposition de scinder le segment relatif aux activités opérationnelles de développement en deux parties en vue d'assurer un examen annuel de la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal de ces opérations. Le représentant a conclu, en rappelant la candidature de son pays à une admission au Conseil économique et social pour la période 2004-2006.

Mme GIAN NICOLA BALESTRA (Saint-Marin) a souligné l'importance du tourisme dans le processus de mondialisation, et a dit qu'il représentait aujourd'hui une source commerciale importante pour les pays en développement. Elle a salué l'impact culturel, social et environnemental du tourisme, et sa capacité de contribuer à la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi, elle a souligné la nécessité d'accorder au tourisme une attention particulière, à l'instar de ce qui est fait en direction de l'agriculture, de l'industrie, de la culture, de la santé et du travail. Elle a indiqué que son pays, en collaboration avec l'Italie, accueillera du 19 au 21 mars 2004, la réunion de la Commission Europe de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et a invité les États européens à participer aux travaux de cette commission. Elle s'est dite persuadée que la transformation de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) en organisation spécialisée des Nations Unies constituera un pas décisif en matière de promotion du dialogue entre les civilisations.

Mme JELENA PIA-COMELLA (Andorre) a indiqué que sa délégation avait participé activement au processus de négociations de l'accord entre l'ONU et l'OMT afin que celle-ci devienne une institution spécialisée du système des Nations Unies. Elle s'est réjouie du fait que l'ECOSOC recommande à l'Assemblée générale d'approuver ledit accord. Elle a estimé que le fait d'inclure la variante du tourisme dans les rapports du Secrétaire général enrichira les analyses sur le développement et le travail de l'ONU, en général.

M. FRANCISCO MADRID (Mexique) a souligné les opportunités qu'offre le tourisme pour les pays en développement. Il s'est félicité de la transformation de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) en organisation spécialisée des Nations Unies. Il a salué cette démarche qui a été concrétisée par les délégués de 190 Etats présents à la dernière assemblée générale de l'OMT qui s'est tenue cette année en Chine. Il a rappelé toute l'importance de la contribution de l'Organisation mondiale du Tourisme au développement, et s'est dit particulièrement heureux que sa transformation soit synonyme de création d'une nouvelle institution spécialisée des Nations Unies au XXIème siècle.

M. NUNEZ (Espagne) a rappelé que l'objectif de l'OMT est de promouvoir et de développer le tourisme en vue de contribuer au développement économique, à l'entente internationale, à la paix et à la prospérité, et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il a aussi rappelé que la quinzième Assemblée mondiale de l'OMT avait adopté à l'unanimité la recommandation de son Conseil exécutif relative au projet d'accord signé avec l'ONU. En tant que pays hôte de l'OMT, a affirmé le représentant, l'Espagne ne peut que se réjouir que l'OMT soit, depuis l'ONUDI en 1985, la première organisation intergouvernementale qui renforce ainsi ses liens avec la famille des Nations Unies, en devenant institution spécialisée. Le représentant s'est dit certain que cet évènement important contribuera à ce que les Etats Membres de l'ONU et non membres de l'OMT envisagent d'y adhérer, de façon à ce que cette nouvelle organisation intergouvernementale acquiert un caractère véritablement universel. Les défis du terrorisme et des pandémies ne font que renforcer l'importance d'une participation de tous les Etats à la réalisation des objectifs de l'OMT. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on voit l'impact des politiques touristiques d'un pays sur l'écologie d'un autre pays et sur les flux migratoires, a conclu le représentant.

M. JOSE ANTONIO DOIG (Pérou) s'est dit satisfait de la transformation de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) en organisation spécialisée des Nations Unies. Il a fait siennes les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur l'écotourisme. Il a souligné la nécessité d'accorder une attention particulière au tourisme, compte tenu des opportunités qu'il offre en matière de création d'emploi, de recettes d'exportations et de promotion de l'environnement. A cet égard, il a présenté la promotion des activités touristiques comme un moyen de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire.

M. EVGENY A. STANISLAVOV (Fédération de Russie) a, à son tour, appuyé la transformation de l'OMT en institution spécialisée de l'ONU pour, a-t-il dit, renforcer l'influence de la première sur le processus mondial de développement du tourisme et donner un élan à cette activité comme outil du développement durable. Il a espéré que l'Assemblée générale adopterait au plus tôt le projet de résolution pertinent, avant d'attirer l'attention du Secrétaire général de l'OMT sur la nécessité d'envisager la modification de l'acronyme de son Organisation qui crée une confusion, en anglais, avec l'Organisation mondiale du commerce (WTO).

SOUVERAINETE PERMANENTE DU PEUPLE PALESTINIEN DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPE, Y COMPRIS JERUSALEM-EST, ET DE LA POPULATION ARABE DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPE SUR LEURS RESSOURCES NATURELLES

Présentation et débat général

Mme SULAFI AL-BASSAM, Chef du Bureau de New York des commissions régionales des Nations Unies, a présenté les répercussions économiques de l'occupation israélienne sur le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et la population arabe du Golan syrien, au cours de la période allant de mars 2002 à janvier 2003. Elle a dénoncé les restrictions à la mobilité imposées par Israël dans ces territoires, restrictions qui se sont notamment traduites par la construction de barrières physiques sur plus de 145 km avec une succession de murs en béton, de grilles et tranchées, de zones tampons, et de tours de contrôle. Elle a indiqué que 2850 acres de terres ont été confisquées et plus de 100 000 arbres déracinés dans le cadre de la construction de ce mur. Selon les estimations, la construction de ce mur aura de sévères conséquences économiques et sociales sur près de 210 000 palestiniens résidant dans 67 villes ou villages. Elle a précisé que 32 maisons avaient été détruites mensuellement dans ces territoires en 2002, un chiffre qui est passé à 72 en 2003, alors que 940 000 arbres ont été déracinés entre septembre 2000 et août 2003.

Illustrant les conséquences économiques et sociales de l'occupation israélienne, elle a indiqué que la pauvreté touche aujourd'hui deux tiers de la population palestinienne. Le PNB par tête d'habitant a baissé de 19% en 2001, puis de 24% en 2002, ce qui a abouti à une perte moyenne de 50% des revenus des ménages palestiniens. D'après des estimations de la Banque mondiale datant de mars 2003, 56% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté. Dénonçant la politique de colonisation d'Israël, elle s'est inquiétée que le Gouvernement d'Israël ait accordé une aide de 452 millions de dollars aux colonies installées dans les territoires occupés, alors que ce chiffre n'était que de 154 millions de dollars en 2002. Elle a noté que la population israélienne s'est accrue de 5,7% dans les colonies de Cisjordanie, alors que la croissance de la population israélienne n'est que de 2%. Elle a défini la politique de bouclage comme un frein à l'éducation et à l'emploi dans les territoires palestiniens. Elle a également précisé que 46 femmes ont dû accoucher à des points de contrôle israéliens en attendant une autorisation de passage, ce qui a entraîné la mort tragique de 24 femmes et de 27 nouveaux-nés.

M. MOHAMED ELFARAWANY (Egypte) a estimé que le rapport dont est saisie la Commission contient des informations précises sur les souffrances des peuples palestinien et syrien. Le Moyen-Orient souffre d'un manque de paix parce qu'Israël ne veut pas reconnaître que la seule solution au conflit réside dans la fin de l'occupation, et dans la création d'un Etat palestinien, a souligné le représentant. Israël, a-t-il poursuivi, ne veut pas non plus reconnaître que la paix ne sera pas possible dans le contexte des pratiques actuelles. En dépit de la condamnation unanime de la communauté internationale, Israël poursuit l'expansion de ses colonies de peuplement, en violation flagrante de l'intégrité de la Palestine. Dénonçant la construction par Israël d'un mur de sécurité, le représentant s'est demandé comment la communauté internationale pouvait fermer les yeux devant cette situation. Comment, a-t-il encore dit, pouvons-nous continuer à ignorer ces pratiques qui violent les droits fondamentaux de tout un peuple? Comment pouvons-nous permettre la poursuite de telles pratiques, qui sont en violation de toutes les résolutions de l'ONU? Comment la communauté internationale peut-elle permettre à un pays de poursuivre une telle politique? a-t-il aussi demandé, avant d'appeler tous les pays à prendre une position très ferme face aux violations des droits des Palestiniens et des habitants arabes du Golan syrien occupé. Il a préconisé la neutralité et l'abandon de la politique du deux poids deux mesures. Il est temps, a-t-il insisté, que la communauté internationale garantisse la légalité internationale et le respect des droits des Palestiniens et des Arabes du Golan syrien occupé. Israël doit être contraint de mettre fin à sa politique, qui vise à changer la réalité sur le terrain, a conclu le représentant.

Mme SOMAIA BARGHOUTI, Observateur de la Palestine, a dénoncé les conséquences graves de l'occupation israélienne qui s'est traduite par l'exploitation illégale des ressources naturelles et économiques du territoire palestinien. Elle a défendu le droit inaliénable et la souveraineté du peuple palestinien sur ses ressources naturelles. Illustrant la dégradation de la situation économique et sociale du peuple palestinien, elle a précisé que son taux de chômage a augmenté de 300%, et que deux tiers des Palestiniens vivent sous le seuil de pauvreté. Elle a dénoncé les pratiques de bouclage sécuritaire et le développement des colonies qui limitent la croissance économique. Elle a dénoncé la construction du mur de séparation qui a entraîné la confiscation de milliers d'acres de terres avec un impact dévastateur sur l'environnement, et la dégradation de qualité de vie des milliers de Palestiniens qui vivent aux abords du mur.

Elle a précisé que l'exploitation et la destruction des ressources naturelles du territoire palestinien ont pris différentes formes. Cela va du déracinement des arbres, à la destruction des récoltes en passant par le détournement des sources d'eau potables ou encore l'interdiction de creuser des puits. Elle a rappelé que la campagne israélienne lancée contre les Palestiniens en septembre 2000 a déjà causé 2600 morts et plus de 40 000 blessés du côté palestinien. L'augmentation de la pauvreté et du chômage peut devenir une catastrophe humaine, si la communauté internationale n'intervient pas immédiatement. En conclusion, elle a réaffirmé la nécessité urgente pour le peuple palestinien d'être libéré de l'occupation israélienne et de pouvoir accéder à une souveraineté sur les ressources naturelles dans un Etat palestinien indépendant avec comme capitale Jérusalem-Est.

M. AHMED AL-HADDAD (Yémen) a estimé que les souffrances du peuple palestinien avaient atteint un degré insoutenable, et a dénoncé le fait que les forces d'occupation n'hésitent pas à utiliser tous les moyens d'oppression, dans le mépris total des résolutions des Nations Unies et de la quatrième Convention de Genève. Le monde assiste tous les jours à ce qui se passe sur le territoire palestinien occupé et aux actes d'humiliation perpétrés par l'armée israélienne, qui visent même des employés locaux de l'ONU. Certains bâtiments de l'UNRWA sont utilisés aujourd'hui comme centres de détention, a indiqué le représentant. Dénonçant aussi l'expansion des colonies de peuplement, il a, dans la même foulée, stigmatisé la construction du mur de séparation et l'utilisation illégale des ressources naturelles palestiniennes. Le représentant a également regretté la situation qui prévaut dans le Golan syrien occupé, avant de rappeler que le peuple palestinien espère toujours la paix, alors même qu'Israël continue de saboter toute initiative en ce sens au détriment de la stabilité dans la région.

M. MOHAMMED AL-MEHAIRBI (Emirats arabes Unis), s'est inquiété de l'escalade de la politique expansionniste israélienne et des destructions qui ont engendré une détérioration des conditions de vie de la population palestinienne et de la population arabe du Golan syrien. Il a indiqué que 2000 logements avaient été détruits ces dernières années dans les territoires palestiniens occupés par Israël, alors que des centaines de milliers d'oliviers ont été arrachés et que 60% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté. Depuis la mise en place de l'Autorité palestinienne, Israël continue de contrôler les ressources hydriques des Palestiniens et empêche ces derniers de construire des puits d'eau, avec toutes les conséquences sanitaires que l'on peut imaginer. Il a déclaré que le mur de séparation, qu'il a qualifié de raciste, est une façon de s'emparer du territoire palestinien. Il a exhorté la communauté internationale à trouver une solution juste et globale à cette crise au Moyen-Orient pour mettre fin aux souffrances du peuple palestinien. Nous vous demandons, a-t-il insisté, d'obliger Israël à mettre fin à ses pratiques expansionnistes et à l'occupation des territoires qu'il occupe depuis 1967.

M. ABDUL RAHMAN HASAN YUSUF HASHEM (Bahreïn) a mis l'accent sur les violations par Israël des résolutions de l'ONU. Les autorités d'occupation continuent leur politique d'annexion, de confiscation de terres, et d'expansion des colonies avec les conséquences graves que cela entraîne pour la population palestinienne, a dit le

représentant en passant en revue les informations contenues dans le rapport de Commission régionale. Après avoir commenté, par la suite, la situation qui prévaut dans le Golan syrien occupé, le représentant est revenu au territoire palestinien occupé pour dénoncer la construction du «mur de séparation raciste» qui isole 27 villes et villages palestiniens. Une paix juste et globale demeure une option, a-t-il conclu en rappelant les propositions du Sommet de Beyrouth.

Mme SUMAIRA MALIK (Pakistan) a dénoncé les exactions commises par les forces israéliennes dans les territoires palestiniens. Au cours de ces deux dernières années, a-t-elle précisé, les forces israéliennes ont tué 2250 Palestiniens. Depuis 2002, Israël a organisé 51 exécutions extrajudiciaires qui ont entraîné la mort de 102 personnes. Parmi ceux qui ont été tués depuis 2000, 450 étaient des enfants. Des milliers de Palestiniens, incluant 280 enfants, ont été détenus pendant cette période, alors que 70 000 palestiniens ont été forcés de quitter leur domicile. L'occupation et l'augmentation de la violence ont eu des conséquences dévastatrices sur la santé et l'éducation des enfants qui sont tous exposés à la violence avec toutes les conséquences psychiques et physiques que l'on peut imaginer.

Notant que la détérioration des conditions économiques et sociales de la population palestinienne et de la population arabe du Golan syrien est due à une occupation étrangère, elle a exhorté la communauté internationale à intervenir pour garantir les droits légitimes des Palestiniens, ce qui passe par la création d'un Etat palestinien indépendant avec comme capitale Jérusalem-Est. Une paix durable ne sera pas possible, a-t-elle conclu, tant que la question du Golan syrien ne sera pas réglée.

PRESENTATION D'UN PROJET DE RESOLUTION

Formation et recherche

Présentant le projet de résolution sur l'**Institut des Nations pour la formation et la recherche (UNITAR), (A/C.2/58/L.28)**, le représentant du Maroc a, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligné l'utilité de l'Institut compte tenu de l'importance de la formation dans le système de l'ONU et des besoins des Etats Membres. Le texte, a-t-il ajouté, prie le Conseil d'administration de l'Institut de continuer de veiller à la répartition géographique équitable dans le recours aux experts et à la transparence dans l'emploi dans l'élaboration des programmes. Le texte appelle aussi à ce que les cours de l'Institut soient axées principalement sur les questions de développement. Le texte demande aux Etats membres de verser des contributions volontaires, et à ceux qui ne le font plus, d'envisager de revenir sur leurs décisions, compte tenu des progrès dans la restructuration et la revitalisation de l'Institut. Enfin, le représentant du Maroc a indiqué que le texte souligne la nécessité de résoudre les problèmes de loyer, de dette, de location et d'entretien des locaux qui se posent à l'Institut.

ADOPTION D'UN PROJET DE RESOLUTION

Rapport du Conseil économique et social

La Commission a adopté un projet de résolution sur l'**Accord entre l'ONU et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) (A/C.2/58/L.29)**, par lequel elle recommande à l'Assemblée générale d'approuver l'Accord tel qu'il figure à l'annexe du projet.

En présentant ce texte, le représentant du Maroc, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, avait souligné le rôle du tourisme pour le développement durable et la croissance. Il avait souhaité que l'Accord permette à l'OMT de renforcer ses liens avec la famille des Nations Unies.

Prenant la parole après l'adoption du projet de résolution, le Secrétaire général de l'OMT a exprimé la gratitude des 143 pays qui composent cette organisation. Replaçant la décision dans la longue histoire du tourisme mondial et de l'OMT, il a indiqué que c'est après la première guerre mondiale que le tourisme a entamé le long cheminement qui lui a donné le caractère moderne qu'on lui connaît aujourd'hui. Il a rappelé la création, en 1947, de l'Union internationale des organismes officiels du tourisme (UIOOT), le boom touristique des années 1950 et 1960 qui a découlé de la croissance du pouvoir d'achat, de l'augmentation du temps libre, et de la baisse des coûts de transport. Ainsi de 1950 à 1970, le nombre de touristes est passé de 25 à 165 millions. L'ONU, a-t-il aussi rappelé, a très rapidement compris l'ampleur du phénomène puisqu'elle a déclaré l'année 1967, «Année internationale du tourisme» et reconnu, en 1969, sa contribution internationale au progrès économique, social, culturel et éducatif et à la sauvegarde de l'humanité. Dans ce texte, l'Assemblée appelait aussi l'UIOOT à prendre un caractère intergouvernemental, ce qui fut fait en 1975 avec la création de l'OMT. Le Secrétaire général de l'OMT a poursuivi en indiquant que c'est en 1976 que l'UIOOT est devenue une institution apparentée au système de l'ONU. En 2002, a encore dit le Secrétaire général de l'OMT, pour montrer la pertinence de faire de l'OMT une institution spécialisée, le monde comptait 703 millions d'arrivées de visiteurs qui ont dépensé quelque 474 milliards de dollars en 2002. Les voyages et les loisirs sont devenus un phénomène incontournable, et il est heureux que la Commission l'ait reconnu, a ajouté le Secrétaire général de l'OMT en indiquant que les implications directes de l'Accord sont limitées puisqu'il n'y aura ni pour l'ONU, ni pour l'OMT, d'implications financières. En fait, a-t-il expliqué, l'essence de l'accord réside dans la visibilité qui sera conférée à l'OMT et dans la reconnaissance qui sera accordée à ce secteur. Avec cet accord, le tourisme se hisse à la hauteur des autres grandes activités humaines à savoir l'industrie, l'agriculture, le transport, l'éducation, la culture, la santé ou encore le travail.

* *** *